

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2206

20 septembre 2011

SOMMAIRE

AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l.	105885	Elca S.A.	105888
Alexander Investments S.A.	105886	European Walls	105845
Alfred Berg	105846	Feridis	105848
All Energies S.à r.l.	105887	Financière Blandine Spf S.A.	105847
Anchor International S.A.	105888	First Atlas (IX) Lux S.A.	105886
Angefin S.A.	105885	Flexso Luxembourg S.A.	105888
Avolon Investments S.à r.l.	105884	Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à r.l.	105885
Bianchi Vending International S.A.	105853	Kaupthing Management Company S.A. ..	105882
B.I.T. International	105887	Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l.	105879
B & L communications	105886	LKR S.à r.l.	105882
BNP Paribas InstiCash	105843	Mosella Consult GmbH	105866
Britanny Investment	105842	Multimet S.A. - SPF	105888
C2R Consulting s.à r.l.	105884	Nyma Soparfi	105883
Celistics Finance S. à r.l.	105877	Oberweis Immobilière S.A.	105883
Colombus S.A.	105884	Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR	105874
Consolidated Equipments S.A.	105886	Scaht Investissement S.A.	105887
DekaBank Deutsche Girozentrale Succur- sale de Luxembourg	105847	Société de Financement Médical et Hospi- talier	105845
DekaBank Deutsche Girozentrale Succur- sale de Luxembourg	105853	Southern Europe Investments S.A.	105887
DekaBank Deutsche Girozentrale Succur- sale de Luxembourg	105848	Sporlok S.A.	105883
DekaBank Deutsche Girozentrale Succur- sale de Luxembourg	105853	Syan Corporate	105885
DekaBank Deutsche Girozentrale Succur- sale de Luxembourg	105853	Tefram S.A.	105842
Demeuria World	105871	Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A. ..	105856
Diplomatic Card S&B S.A.	105842	Via Mala S.A.	105883
ECM Real Estate Investments A.G.	105843	Vilmob S.A.	105883
Ecomin S.A.	105847	YCAP Credit Fundamental	105847
		Zembla S.A.	105884

Diplomatic Card S&B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 117.071.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société anonyme DIPLOMATIC CARD S&B s.a., sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires qui se tiendra le 6 octobre 2011 à 15.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour
suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31.12.2010
2. Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2010
3. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31.12.2010 ainsi que l'affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'au 31.12.2010
5. Nominations statutaires

Pour être admis à l'assemblée tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq
jours francs avant l'assemblée.

A.T.T.C. MANAGEMENT S.à.R.L.

Administrateur

A.T.T.C. DIRECTORS S. à.R.L.

Administrateur

Référence de publication: 2011122804/23.

Britanny Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.404.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 10 octobre 2011 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011130131/534/15.

Tefram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.238.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 6 octobre 2011 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2011.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011130132/1023/16.

BNP Paribas InstiCash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 65.026.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le vendredi 30 septembre 2011 à 15.00 heures, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 mai 2011 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011124955/755/25.

ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 65.153.

Notice of a meeting of bondholders is hereby given to the holders of the outstanding 21,221 Bonds (the "Bondholders" and each individually the "Bondholder") issued on 9th October 2007 and of 5,311 Bonds issued on 2nd November 2007, with ISIN Code XS0319645981 (the "Bonds").

At the request of the bondholders' representative:

MEETING OF THE BONDHOLDERS

of the Company (the "Meeting") will be held at Le Meridien - Piccadilly, 21, Piccadilly, London W1J 0BH, United Kingdom, on 29th September 2011 at 11.00 a.m. (UK time), with the following agenda:

Agenda:

1. Update by the Bondholders Representative on the present situation regarding ECM REI AG and the insolvency filing of the Company in the Czech Republic, including the appeal on the declaration of bankruptcy and the constitutional complaint filed by the Bondholders Representative in the Czech Republic;
2. Update by the Bondholders Representative on the present situation regarding ECM REI AG and the Change of Control suit filed in Luxembourg;
3. Update by the Bondholders Representative on the present situation regarding ECM REI AG and the winding-up petition filed in Hong Kong S.A.R.;
4. Acknowledgment of the terms and conditions of the appointment of the Bondholder Representative and its advisors (including Oostvogels Pfister Feyten, Salans LLP, Tarpan Partners & Tanner de Witt, UniCredit) and the scope of their mandates or work;
5. Vote on approval of Bondholder Representative mandate and reimbursement of Bondholder Representative and its advisors by Bondholders or from the proceeds of any funds recovered in the insolvency;
6. Miscellaneous.

The Bonds are generally held through banks or other financial institutions ("Intermediaries") which have accounts with the clearing and depositary systems Clearstream Banking, société anonyme ("Clearstream Luxembourg"), and UNIVYC a.s. ("UNIVYC", and collectively with Clearstream, the "Clearstream systems") through which transactions in the Bonds are affected.

Bondholders must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Clearstream and UNIVYC in order to ensure delivery of their instructions to the Depositary in due course.

Beneficial owners of Bonds held through a broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or accountholder (each, an "Intermediary") are urged to respect the deadline for receipt of their voting instructions by such Intermediary to ensure onward delivery of such instructions to the Depositary by the relevant deadline.

Bondholders acknowledge that by communicating their instructions and blocking their Bonds in the relevant Clearing Systems they will be deemed to consent to the relevant Clearing Systems and provide details concerning their identity to the Depositary and the Company.

The Bondholders need not be present at the Meeting in person.

The Meeting may validly decide upon this convening notice only if the Bondholders present or represented hold at least 50 per cent of the total amount of the Bonds outstanding on the date of the Meeting.

The decisions at the Meeting will be passed by a majority consisting of:

1. 50% + 1 vote for the appointment or removal of representatives, the removal of special representatives nominated by the Issuer and the approval of any protective measure taken in the interests of the Bondholders.

2. not less than two-thirds of the votes cast by Bondholders present or represented in respect of any other decision the Meeting may validly decide upon.

The attention of the Bondholders is particularly drawn to the fact that the Meeting can take valid resolutions that will validly bind all the Bondholders (even those not represented at the Meeting).

A Bondholder may act at the Meeting by appointing another person who needs not be a Bondholder himself.

Relevant proxy forms may be obtained, free of charge, at the registered office of the Company (ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G., Mrs. Alexandria Ludowicy, or BDO Tax & Accounting, Mr. Pierre LENTZ, Email: Pierre.LENTZ@bdo.lu, Fax: 00352 45 123205).

Any Bondholder wishing to attend and vote at the Meeting in person must produce at the Meeting a valid voting certificate issued by the Depositary relating to the Bond(s), in respect of which he wishes to vote and, if applicable, confirmation of the respective Intermediary through which the respective Bondholder holds the Bonds within the Clearing Systems.

Any Bondholder not wishing to attend and vote at the Meeting in person may either deliver his voting certificate(s) to the person whom he wishes to attend the Meeting on his behalf together with a duly executed proxy form and his voting certificate(s) at the registered office of the Company.

Any Bondholder or proxyholder wishing to attend and vote at the Meeting must present at the beginning of the Meeting all requested documents in a form satisfactory to the Scrutineer of the Meeting, evidencing the holding of the Bonds, and among others the Passport in order to verify the identity of the Bondholder or proxyholder, and a valid and up-to-date extract from the relevant commercial registry evidencing the powers of the representative of the Bondholder or evidencing that a proxy has been signed validly.

To obtain a voting certificate, Bonds must be deposited with the Depositary of (to the satisfaction of such Depositary) held to its order or under its control by Clearstream or any other depositary approved by it, for the purpose of obtaining voting certificates, not later than 1 pm (CET) on 28th of September 2011.

Bonds so deposited or held will not be released until the conclusion of the Meeting (or if applicable, any adjournment of such Meeting).

Confirmation of attendance to the Meeting, either in person or through a proxyholder, delivery of proxies must be effected by fax (or any other permissible means) at the registered office of the Company no later than 1 pm (CET) on 28th of September 2011.

Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a beneficial owner will remain valid and effective for an adjourned Meeting.

The minutes of the Meeting will be finalized within 5 business days after the Meeting and circulated to the Bondholders by email by the Bondholders' representative.

The contact details of the Company are as follows:

Company

ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G.

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Fax: +352 45 123 205

Attention: Mrs. Alexandria Ludowicy or BDO Tax & Accounting, Mr. Pierre LENTZ or Mrs. Géraldine RODRIGUES

The details of the Depositary are as follows:

Depositary

Caceis Bank Luxembourg

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Fax: +352 47 67 73 13

Email: lb-dob-listing@caceis.com

Attention: Corporate Trust Department

Bondholders' representative of ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G.

Astin Capital Management Limited

7-9 Swallow Street, 3rd Floor

London, W1B 4DE

Fax: +44 (20) 70341001

Email: charles.bray@astincapital.com

Attention: Charles Bray

Luxembourg, on 7th September 2011.

Bondholders' representative of ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G.

Astin Capital Management Limited

Référence de publication: 2011124963/1035/100.

Société de Financement Médical et Hospitalier, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 11.770.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 3 octobre 2011 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2010.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2010.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Nominations statutaires
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011124962/19.

European Walls, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 143.144.

Mesdames, Messieurs, les actionnaires de la société, sont convoqués par la présente à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 30 septembre 2011 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire aux comptes portant sur les exercices sociaux de 2009 et de 2010;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les exercices sociaux de 2009 et de 2010;
4. Affectation des résultats;
5. Divers.

Pour accéder à l'assemblée générale, Mesdames, Messieurs les actionnaires, ayant des actions au porteur, sont priés de se présenter au bureau de l'assemblée générale avec les certificats originaux.

Les procurations doivent être produites au bureau également en original.

Référence de publication: 2011125526/18.

Alfred Berg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 145.536.

An

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held at 2.00 p.m. on 29th September 2011 at the premises of the Management Company BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, H2O Building, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Agenda:

Full recasting of the Articles of Association including the following main changes:

1. Choice of English as the official language of the Articles of Association as authorised by Article 26 (2) of the Luxembourg law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment;
2. Article 1: deletion of the reference to abbreviated form of the Company's name.
3. Article 3 and 35: making the Company subject to the Luxembourg law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment, replacing the law of 20 December 2002;
4. Article 4: the commune of the registered office will be Hesperange instead of Howald-Hesperange;
5. Article 6: redefinition of the notion of "subfund";
6. Article 7: redefinition of the notions of "category of shares" and "class of shares";
Articles 8, 10, 12, 13, 14, 19, 24, 29, and 31: replacement of the term "sub-category" by "class of shares";
7. Articles 8 and 10§6: cancellation of the issuance of share certificates
Deletion of Article 9 concerning lost or damaged certificates;
8. Article 10§1: opening up the possibility for the Board of Directors to reject any new subscription;
9. Article 13§3: opening up the possibility of rounding off to the higher or lower unit or fraction in the event of share buybacks;
10. Creation of a new article following Article 13 authorizing the Board of Directors to split or regroup shares;
11. Article 14§5, the day on which the net asset value is dated (and not the day on which the net asset value is calculated) shall be referred to in the Articles of Association as the "Calculation Date".
Art. 14(b) and (e): addendum to valuation date as the date of determination of the value of the funds invested (14b) and exchange rate (14e);
Art. 14(c): replacement of the date of acceptance of the orders by the order acceptance date;
Art. 14(d): elimination of the depositary bank's consent for the appointment of the appraiser appointed for the valuation of unlisted assets;
12. Article 15 (e) and (f): addition of the terms "categories or classes of shares" for suspensions of NAV and orders in the event of merger or liquidation;
Art. 15 (f): elimination of the maximum time period of 2 days for suspension of NAV and orders in the event of merger;
Art. 15: addition of the suspension of NAV and orders in a feeder subfund in the event of the same suspensions in the master fund;
Art. 15§3 and 4: replacement of the limit of 10% by a limit to be defined by the Board of Directors to determine the percentage of repurchased assets requiring either a suspension or a postponement of the processing of orders;
13. Article 17§5: the decisions of the Board of Directors shall be taken by a majority of the votes cast;
14. Article 20: addition of the possibility for the Board of Directors to create subfunds investing in other Company subfunds, as well as feeder subfunds;
15. Article 27: The General Shareholders' Meeting shall validly deliberate regardless of the portion of capital represented. Resolutions shall be taken by a simple majority of the votes cast;
16. Articles 31 and 32: replacement of the time period of 9 months following liquidation by a reference to the regulations in force for the depositing of undistributed assets at the Caisse de Consignation;
17. Article 32: Rewriting of the article to give the Board of Directors the broadest powers insofar as decisions concerning the effectiveness and conditions for merger, liquidation, demerger of subfunds, categories or classes of shares within the restrictions and conditions provided for by the Luxembourg law of 17 December 2010;
Art. 32: Addition of the liquidation of feeder subfunds in the event of liquidation, merger or demerger of master funds.

In accordance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Shareholders' Meeting shall be able to validly deliberate only if at least one half of the Company's capital is present or represented. Decisions shall be taken by at least two-thirds of the votes cast.

Bearer shareholders wishing to attend or be represented at the Shareholders' Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the meeting, at the offices of the financial service agents, as listed in the prospectus.

Registered shareholders wishing to attend or be represented at the Shareholders' Meeting shall be admitted upon proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend at least five full days before the meeting.

The draft new Articles of Association, as well as the current prospectus and the latest interim report are available from the bodies listed in the prospectus.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011126132/755/65.

Ecomin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 20.043.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le jeudi, 29 septembre 2011 à 10.00 heures au siège de la société à Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2010;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2010;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011126134/832/18.

Financière Blandine Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.114.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 29 septembre 2011 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011126787/795/15.

DekaBank Deutsche Girozentrale Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 19.336.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.09.2011.

Wolfgang Dürr / Katja Wilbert.

Référence de publication: 2011125079/10.

(110143925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

YCAP Credit Fundamental, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de YCAP Credit Fundamental au Septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Septembre 2011.
MDO Management Company S.A.
Signature

Référence de publication: 2011124791/11.

(110143651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

DekaBank Deutsche Girozentrale Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 19.336.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.09.2011.

Wolfgang Dürr / Katja Wilbert.

Référence de publication: 2011125080/10.

(110143927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Feridis, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 163.406.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le premier septembre.

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

Monsieur Dinh-Tien Vu, sans profession, demeurant 5, rue de Murette, B-5032 Isnes, Belgique.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

Forme – Dénomination – Objet – Durée – Siège social

Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Dénomination. La dénomination de la Société est «Feridis».

Objet. La société a pour objet:

toutes prestations intellectuelles et de services s'appliquant au sens large au traitement de l'information et de l'organisation;

la conception, le développement, la vente et la mise en place de solutions et produits informatiques destinés aux entreprises;

toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et marques de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et marques, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et marques, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également exercer des fonctions d'administrateur, de liquidateur et autres mandats ou fonctions analogues dans d'autres sociétés. La société poursuivra son objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter son extension ou son développement.

Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Siège. Le siège social de la Société est établi à Windhof dans la commune de Koerich, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Koerich par décision du conseil d'administration conformément

aux Statuts, ou en tout autre lieu du Grand - Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires prise à la majorité requise pour la modification des Statuts.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Capital – Actions

Capital. Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) divisé en 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de un 1,00 EUR (un euro), chacune et toutes intégralement libérées.

Toutes les actions sont nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient, ainsi que la date et les informations relatives à tout transfert d'actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution prise par un vote des actionnaires à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.

Droits de vote. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels au nombre d'actions qu'il détient.

Indivisibilité des actions. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Transfert des actions – Droit de préemption et Agrément préalable Transfert d'actions par l'actionnaire unique. Les actions sont librement cessibles par l'actionnaire unique et aussi longtemps qu'il n'y a qu'un seul actionnaire.

Transfert d'actions en cas de pluralité d'actionnaires – Droit de préemption

En l'absence d'actionnaire unique, les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

L'actionnaire, qui entend transférer par quelque opération ou moyen que ce soit (y compris par donation, apport ou transfert universel de patrimoine), que ce soit à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie de ses actions à une ou plusieurs personnes qui ne sont pas actionnaires, doit notifier son projet de cession aux autres actionnaires et à la Société par lettre recommandée en indiquant le nombre d'actions dont le transfert est envisagé (les «Actions à Transférer»), le(s) nom(s), prénom(s), profession et domicile du ou des acquéreur(s) des Actions à Transférer (le(s) «Candidat(s)»), ainsi que le prix de cession proposé par chaque Candidat. Cette notification devra inclure une promesse irrévocable d'achat ou de transfert signée par chaque Candidat indiquant le nombre d'Actions à Transférer dont il s'engage à devenir propriétaire et le prix d'acquisition qu'il versera pour chaque Action à Transférer (la «Promesse»).

Les actionnaires pourront exercer leur droit de préemption sur les Actions à Transférer en formulant une offre d'acquisition pour un prix au moins équivalent à celui de la Promesse. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît le droit de préemption des autres actionnaires.

Les Actions à Transférer ne pourront en aucun cas être fractionnées. Si le nombre des Actions à Transférer n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par tirage au sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'informant du transfert projeté, faute de quoi, il sera considéré comme ayant renoncé à exercer son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement du droit de préemption, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

A défaut d'exercice des droits de préemption conférés aux actionnaires de la Société ou en cas d'exercice d'une partie seulement (et non de l'intégralité) des droits de préemption, les actions n'ayant pas fait l'objet de préemption devront être transférées au(x) Candidat(s) conformément aux termes de la Promesse dans les deux mois qui suivent la date à laquelle il ne peut plus être exercé de droit de préemption; à défaut, le Transfert des Actions à Transférer devra être considéré comme nul et non advenu.

Agrément Préalable. Tout transfert d'actions au sein de la Société, y compris ceux intervenant à la suite de l'exercice d'un droit de préemption, sera soumis à l'agrément préalable des actionnaires donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins cinquante pour cent du capital social (l'«Agrément Préalable»).

Si l'Agrément Préalable est refusé par les actionnaires, les actions ne pourront pas être transmises et resteront par conséquent la propriété du cédant.

L'Agrément Préalable ne pourra être refusé plus de trois fois consécutivement à un même cédant. Au-delà, et à moins que le cédant décide de renoncer à transférer ses Actions, les Associés seront tenus de lui racheter ses Actions ou de les faire racheter par la Société qui devra les céder ou les annuler dans un délai de trois mois.

En cas d'obtention de l'Agrément Préalable, les actions devront être transférées dans le mois qui suit la date à laquelle l'Agrément Préalable aura été donné; à défaut, le transfert des actions devra être considéré comme nul et non advenu.

Si l'Acquéreur est un Candidat, le transfert des Actions à Transférer devra en outre être réalisé conformément aux termes de la Promesse.

Modalités de transfert des actions. Tout transfert d'actions se fera soit par instrument de transfert écrit, daté et signé par le cédant et le cessionnaire (ou, en toute hypothèse, par leurs mandataires valablement autorisés à cet effet), ou conformément à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. Néanmoins, la Société peut également accepter un transfert sur base d'une correspondance ou d'autres documents constatant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Tout transfert valable sera inscrit dans le registre des actionnaires de la Société.

Administrateurs

Nomination des administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration qui sera composé d'au moins trois administrateurs.

En cas d'actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique qui exerce seul les pouvoirs du conseil d'administration. En cas de pluralité d'administrateurs, ils formeront un conseil d'administration qui sera composé de deux types d'administrateurs, les administrateurs de type A et les administrateurs de type B.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Le(s) administrateur(s) sont nommés pour une période renouvelable ne pouvant excéder six ans par une résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société. Le cas, échéant, la rémunération du ou des administrateur(s) est déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par une résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est liée par la signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de type A et d'un administrateur de type B. Toutefois, lorsqu'un administrateur délégué à la gestion journalière est nommé et qu'il agit dans le cadre de cette délégation, celui-ci engage seul la Société par sa signature.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs de la Société ou un ou plusieurs dirigeants ou agents de la Société qui n'ont pas à être actionnaire(s) et/ou administrateur(s) de la Société.

Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du Président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou sur demande de deux administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue lorsqu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins la moitié du nombre total des administrateurs incluant au moins un administrateur de type A et un administrateur de type B.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents et représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

La voix du Président n'est pas prépondérante en cas de partage des voix.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le Président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le Président ou par deux administrateurs.

Responsabilité des administrateurs. Aucun administrateur n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts.

Actionnaires

Actionnaire unique. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il en existe un, à défaut, elles sont convoquées par les actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque actionnaire au moins huit jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires sont valablement adoptées par la majorité des votes émis par les actionnaires présents ou représentés disposant d'un droit de vote.

Toutefois, les assemblées convoquées pour modifier les Statuts (assemblées générales extraordinaires) ne décident valablement que lorsque plus de cinquante pourcent du capital social de la Société est représenté. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts ne pourront être adoptées lors de la première ou de la deuxième assemblée que par une résolution adoptée à la majorité d'au moins deux-tiers des droits de vote des actionnaires présents ou représentés qui ont voté, ne se sont pas abstenus ou dont le vote n'est pas nul.

Une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand - Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de juin à 14 heures ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Exercice social – Comptes sociaux – Profits – Audit

Exercice social. L'exercice social de la Société commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice social qui débute le jour de la constitution de la Société et se clôture le 31 décembre 2012.

Comptes annuels. Tous les ans, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents, constituant les comptes annuels, sera soumis à tous les actionnaires pour approbation.

Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par tous les actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment si celle-ci devait être entamée pour quelque raison que ce soit jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider de verser des acomptes sur dividendes avant la clôture de l'exercice social, sur la base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Audit. La surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être actionnaire de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les seuils de l'article 35 de «la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises» sont atteints, la Société devra confier le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises sont nommés.

Dissolution – Liquidation

Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise à la majorité requise pour la modification des Statuts.

Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité requise pour la modification des Statuts, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations éventuelles. Lors de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Souscription – Paiement

L'intégralité des 31.000 actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a été entièrement souscrite par M. Dinh-Tien Vu prénommé, et intégralement libérée en numéraire; et le montant de 31.000,- EUR est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille deux cents euros (1.200,00 EUR).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Madame Cécile Vigneron, née le 28 novembre 1970 à Namur, Belgique, résidant au 10, rue Dewez, B-5000 Namur, Belgique, est nommée administrateur de catégorie A jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société en 2016.
- 2) Monsieur Georges Delsart, né le 31 mars 1932 à Louvière, Belgique, résidant au 175 rue Geleytsbeek B-1180 Uccle, Belgique, est nommé administrateur de catégorie A jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société en 2016.
- 3) Monsieur Dinh-Tien Vu, né le 28 mai 1964 à Saigon, Vietnam, résidant au 5 rue de Murette, B-5032 Isnes, Belgique, est nommé administrateur de catégorie B jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société en 2016.
- 4) Madame Christelle Van Nieuwenhuysen, née le 13 mai 1968, à Mons, Belgique et résidant professionnellement au 20 rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, est nommée commissaire.
- 5) Madame Cécile Vigneron, prénommée, est également nommée administrateur délégué à la gestion journalière jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société en 2016.

Siège social

Le siège social de la Société est établi au 20, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: D-T. Vu, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 2 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3334. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Releveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129367/259.

(110148900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

DekaBank Deutsche Girozentrale Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 19.336.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.09.2011.

Wolfgang Dürr / Katja Wilbert.

Référence de publication: 2011125081/10.

(110143928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

DekaBank Deutsche Girozentrale Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 19.336.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.09.2011.

Wolfgang Dürr / Katja Wilbert.

Référence de publication: 2011125082/10.

(110143929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

DekaBank Deutsche Girozentrale Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 19.336.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.09.2011.

Wolfgang Dürr / Katja Wilbert.

Référence de publication: 2011125083/10.

(110143931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Bianchi Vending International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.454.

In the year two thousand eleven, on the fourth day of August.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Bianchi Vending Group S.p.A (hereinafter the "Sole Shareholder"), a stock company (società per azioni) incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office in Verdellino (BG), Corso Africa 9, Italy, registered with the Register of Companies of Bergamo under number 01945980223,

here represented by Fanny Kindler, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Rome on 1st, August 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of Bianchi Vending International S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 73454 and incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen on 28 December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 181 of 1 March 2000 and as amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on 24 July 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2051 of 21 September 2007 (hereinafter the "Company").

The appearing party representing the entire share capital declares:

A. Common merger plan

On 28 June 2011, the common draft terms of cross-border merger (the “Merger Plan”) setting out the terms and conditions of the cross-border merger (the “Merger”) between the Sole Shareholder (the “Absorbing Company”) and the Company (the “Absorbed Company”, and together with the Absorbing Company, the “Merging Entities”) has been approved by the board of directors of the Absorbed Company and by the board of directors of the Absorbing Company.

On 29 June 2011, the Merger Plan has been filed with the Luxembourg Trade and Companies’ Register and has been published in the official gazette of the Grand-Duchy of Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), n°1451 dated 2 July 2011.

B. Reports of the management

On 28 June 2011, (i) the written report of the board of directors of the Absorbing Company and (ii) the written report of the board of directors of the Absorbed Company on the Merger have been adopted and executed.

C. Public documentation

On 28 June 2011, the documents provided for by Article 267 of the law on commercial companies of 10th August 1915, as amended (the “Law”), have been deposited at the registered office of the Merging Companies.

The Sole Shareholder then takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger between the Absorbed Company and the Absorbing Company in accordance with the terms and conditions of the Merger Plan.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges and approves that:

- there will be no shares issued to the Sole Shareholder as a consequence of the Merger.
- the Merger shall in accordance with article 272 of the Law take effect among the Merging Companies when the concurring decisions of the Merging Entities have been adopted.
- the Merger shall in accordance with article 273 (1) of the Law become effective vis-à-vis third parties upon publication of the present deed in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).
- the Merger shall be effective for accounting purposes as from 1st January 2011, from which date the rights and obligations of the Absorbed Company will be regarded as having been transferred to the Sole Shareholder as the absorbing company.

Third resolution

The sole shareholder resolves to waive the review of the Cross Border Merger Project by an independent expert and the report of such expert in accordance with article 266 (5) of the Law.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent upon the Company and of the Cross Border Merger Project.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Absorbing Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand three hundred Euros (EUR 6,300.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le quatrième jour d’août.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A COMPARU:

Bianchi Vending Group S.p.A (ci-après, l’ «Associé Unique»), une société par actions (società per azioni) constituée et existante selon les lois d’Italie, ayant son siège social à Verdellino (BG), Corso Africa 9, Italie, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Bergamo sous le numéro 01945980223,

dûment représenté par Melle Fanny Kindler, maître en droit, en vertu d'une procuration signée à Rome le 1^{er} août 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant qu'associée unique de Bianchi Vending International S.A., une société anonyme, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 73454, constituée par acte reçu de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 181, du 1 mars 2000 et tel que modifié pour la dernière fois par acte reçu de Maître Joseph Elvinger en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2051, du 21 septembre 2007 (ci-après, la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré:

A. Plan commun de fusion

Le 28 juin 2011, le projet commun de fusion transfrontalière (le «Plan de Fusion») définissant les termes et conditions de la fusion transfrontalière (la «Fusion») entre l'Associé Unique (la «Société Absorbante») et la Société (la «Société Absorbée»), et avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes») a été approuvé par le conseil d'administration de la Société Absorbée et par le conseil d'administration de la Société Absorbante.

Le 29 juin 2011, le Plan de Fusion a été déposé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Le Plan de Fusion a également été publié dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) n°1451 du 2 juillet 2011.

B. Rapports des organes de directions

Le 28 juin 2011, (i) le rapport écrit du conseil d'administration de la Société Absorbante et (ii) le rapport écrit du conseil d'administration de la Société Absorbée sur la Fusion ont été adoptés et signés.

C. Documentation publique

Le 28 juin 2011, les documents listés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»), ont été déposés aux sièges sociaux respectifs des Sociétés Fusionnantes.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la Fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante conformément aux termes et conditions posés par le Plan de Fusion.

Seconde résolution

L'Associé Unique prend acte et approuve ce qui suit:

- aucune part sociale ne sera émise à l'Associé Unique suite à la Fusion.
- la Fusion entrera en vigueur conformément à l'article 273 ter de la Loi dès la publication de ce présent acte dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (la «Date Effective»).
- la Fusion sera effective d'un point de vue comptable dès le 1^{er} janvier 2011, date à laquelle les droits et obligations de la Société Absorbée seront considérés comme ayant été transférés à la Société Absorbante.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de renoncer à l'examen du Projet de Fusion Transfrontalière par un expert indépendant et au rapport de cet expert conformément à l'article 266 (5) de la Loi.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion Transfrontalière.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société Absorbante et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille trois cents Euros (EUR 6.300.-).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: F. KINDLER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2011. Relation: LAC/2011/36461. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128178/134.

(110147618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.913.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of August.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Mr. Régis Galiotto, notary clerk, having his professional address at 101 Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as proxyholder of Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161913 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler notary residing in Esch/Alzette of June 22, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and which the bylaws have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary of June 29, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of two (2) powers of attorney granted by resolutions taken by Twist Beauty S.à r.l., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152445, being the general partner of the Company (the General Partner), represented by its managers (the Managers) on July 1, 2011 and July 19, 2011.

A copy of said resolutions, signed ne varietur by the proxyholder of the Company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. That the share capital of the Company was as from June 29, 2011 fixed at two hundred two thousand two hundred eighteen Euro (EUR 202.218,00) represented by two hundred two thousand two hundred seventeen (202.217) class A ordinary shares (hereinafter, the Class A Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

II. According to article 5 of the Company's articles of association, the authorized share capital, excluding the share capital which has been subscribed, is set at fifteen thousand Euro (EUR 15.000,00) represented by fifteen thousand (15.000) class B ordinary shares (the Class B Shares and together with the Class A Shares being referred to hereinafter as the Ordinary Shares), with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. Paragraphs 2 and 3 of article 5 of the Company's articles of association state the modalities of the right of the General Partner to increase the share capital of the Company within the frame of the authorized capital.

IV. That by resolutions taken on July 1, 2011, in the frame of the authorized capital, the Managers of the General Partner resolved to effect part of the authorized capital and to increase the subscribed share capital to the extent of eleven thousand eight hundred fifty Euro (EUR 11.850,00) in order to raise it from its amount of two hundred two thousand two hundred eighteen Euro (EUR 202.218,00) to two hundred fourteen thousand sixty-eight Euro (EUR 214.068,00), by the creation and issuance of eleven thousand eight hundred fifty (11.850) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and resolved to accept the subscriptions and payments for these new Class B Shares from the subscribers and for the amounts as shown below:

- Roy Turner, with address at 1415 Hwy 130 E, Shelbyville, TN 37160, USA, has subscribed for three hundred fifty (350) Class B Shares having a nominal value of three hundred fifty Euro (EUR 350,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of fourteen thousand two hundred eighty-three Euro and fifty Cents (EUR 14.283,50) by a contribution in cash in the aggregate amount of fourteen thousand six hundred thirty-three Euro and fifty Cents (EUR 14.633,50);

- Robert Pellicciari, with address at 17 Old Stevens Lane, Voorhees, NJ 08043, USA, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro and twenty Cents (EUR 836,20);

- Jose Filipe, with address at 24 Stourton Park, Hilperton, Trowbridge BA14 7TY, UK, has subscribed for six hundred (600) Class B Shares having a nominal value of six hundred Euro (EUR 600,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of twenty-four thousand four hundred eighty-six Cents (EUR 24.486,00) by a contribution in cash in the aggregate amount of twenty-five thousand eighty-six Euro (EUR 25.086,00);
- Francois Luscan, with address at Pavillion, 14 Avenue Danielle Casanova, 95210 St Gratien, France, has subscribed for three thousand (3000) Class B Shares having a nominal value of three thousand Euro (EUR 3000,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of one hundred twenty-two thousand four hundred thirty Cents (EUR 122.430,00) by a contribution in cash in the aggregate amount of one hundred twenty-five thousand four hundred thirty Cents (EUR 125.430,00);
- Axel Moreau, with address at Longchene, 81 Rue Du Lavoir, 78830 Bullion, France, has subscribed for nine hundred (900) Class B Shares having a nominal value of nine hundred Euro (EUR 900,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of thirty-six thousand seven hundred twenty-nine Cents (EUR 36.729,00) by a contribution in cash in the aggregate amount of thirty-seven thousand six hundred twenty-nine Euro (EUR 37.629,00);
- Francois Tassart, with address at Pavillon, 41 Rue Pierre Joigneaux 92600 Asnieres Sur Seine, France, has subscribed for nine hundred (900) Class B Shares having a nominal value of nine hundred Euro (EUR 900,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of thirty-six thousand seven hundred twenty-nine Cents (EUR 36.729,00) by a contribution in cash in the aggregate amount of thirtyseven thousand six hundred twenty-nine Euro (EUR 37.629,00);
- Martin Hintz, with address at Titusstraße 39, 96049 Bamberg, Gemany, has subscribed for six hundred (600) Class B Shares having a nominal value of six hundred Euro (EUR 600,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of twenty-four thousand four hundred eighty-six Cents (EUR 24.486,00) by a contribution in cash in the aggregate amount of twenty-five thousand eighty-six Euro (EUR 25.086,00);
- Joseph Raats, with address at Daguerrestraat 113, 's-Gravenhage, Netherlands, has subscribed for three hundred (300) Class B Shares having a nominal value of three hundred Euro (EUR 300,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of twelve thousand two hundred forty-three Cents (EUR 12.243,00) by a contribution in cash in the aggregate amount of twelve thousand five hundred forty-three Euro (EUR 12.543,00);
- Fabrice Beaussant, with address at 21 Beechwood Drive, Morristown, NJ 07960, USA, has subscribed for thirty (30) Class B Shares having a nominal value of thirty Euro (EUR 30,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of one thousand two hundred twenty-four Euro and thirty Cents (EUR 1.224,30) by a contribution in cash in the aggregate amount of one thousand two hundred fifty-four Euro thirty Cents (EUR 1.254,30);
- Jérôme Liard, with address at 73 Rue du 8 Mai 1945, 72380 Ste Jamme sur Sarthe, France, has subscribed for thirty (30) Class B Shares having a nominal value of thirty Euro (EUR 30,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of one thousand two hundred twenty-four Euro and thirty Cents (EUR 1.224,30) by a contribution in cash in the aggregate amount of one thousand two hundred fifty-four Euro thirty Cents (EUR 1.254,30);
- Sandrine Boyer, with address at 156 Rue Oberkampf, 75011 Paris, France, has subscribed for thirty (30) Class B Shares having a nominal value of thirty Euro (EUR 30,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of one thousand two hundred twenty-four Euro and thirty Cents (EUR 1.224,30) by a contribution in cash in the aggregate amount of one thousand two hundred fifty-four Euro thirty Cents (EUR 1.254,30);
- Andres Rios, with address at Av. Ciudad de Mexico 24, Col. Rio 2do Sector, Tam. CP 87360 Matamoros, Mexico, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);
- Franck Deschamps, with address at 2 Chemin de la Cuche, 51000 Taissy, France, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);
- Greg Kingham, with address at Glogowa 10, 05-506 Magdalenka, Lesznowola, Poland, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);
- Blanca Marquez, with address at 4965 Lakeway Drive, Brownsvill TX 78520, USA, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);
- Keith Chapman, with address at 29 Bollin Hill, Wilmslow SK9 4AN, UK, has subscribed for eight hundred (800) Class B Shares having a nominal value of eight hundred Euro (EUR 800,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of thirty-two thousand six hundred forty-eight Cents (EUR 32.648,00) by a contribution in cash in the aggregate amount of thirty-three thousand four hundred forty-eight Euro (EUR 33.448,00);

- Charles-Antoine Roucayrol, with address at 5 Avenue Emile Deschanel, 75007 Paris, France, has subscribed for three hundred (300) Class B Shares having a nominal value of three hundred Euro (EUR 300,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of twelve thousand two hundred forty-three Cents (EUR 12.243,00) by a contribution in cash in the aggregate amount of twelve thousand five hundred forty-three Euro (EUR 12.543,00);
- Sadewa Tanudisastro, with address at 261 River Valley Road, 417 Aspen Heights, Singapore 238307, has subscribed for three hundred (300) Class B Shares having a nominal value of three hundred Euro (EUR 300,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of twelve thousand two hundred forty-three Cents (EUR 12.243,00) by a contribution in cash in the aggregate amount of twelve thousand five hundred forty-three Euro (EUR 12.543,00);
- Derek Eaton, with address at 53 Cedars Road Beckenham, Kent, Great Britain, has subscribed for thirty (30) Class B Shares having a nominal value of thirty Euro (EUR 30,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of one thousand two hundred twenty-four Euro and thirty Cents (EUR 1.224,30) by a contribution in cash in the aggregate amount of one thousand two hundred fifty-four Euro thirty Cents (EUR 1.254,30);
- Zoran Joksic, with address at 22 Avenue de Vorges, 94300 Vincennes, France, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);
- Céline Babonneau, with address at 11 Allée des Belettes, 95580 Margency, France, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);
- Allan Lock, with address at 9 Colchester Road West Mersea CO5 8RS Great Britain, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);
- Marion Hervé, with address at 9 Rue Du Marechal Gallieni 78400 Chatou, France, has subscribed for seven hundred (700) Class B Shares having a nominal value of seven hundred Euro (EUR 700,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of twenty-eight thousand five hundred sixty-seven Cents (EUR 28.567,00) by a contribution in cash in the aggregate amount of twenty-nine thousand two hundred sixty-seven Euro (EUR 29.267,00);
- Philippe Pourquery, with address at 37 Rue Davioud, 75016 Paris, France, has subscribed for three hundred (300) Class B Shares having a nominal value of three hundred Euro (EUR 300,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of twelve thousand two hundred forty-three Cents (EUR 12.243,00) by a contribution in cash in the aggregate amount of twelve thousand five hundred forty-three Euro (EUR 12.543,00);
- Paul Sefcik, with address at Maria-Ward-Straße 108, 96047 Bamberg, Germany, has subscribed for three hundred (300) Class B Shares having a nominal value of three hundred Euro (EUR 300,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of twelve thousand two hundred forty-three Cents (EUR 12.243,00) by a contribution in cash in the aggregate amount of twelve thousand five hundred forty-three Euro (EUR 12.543,00);
- Giovanni Bellomi, with address at Via Torretta 6/3, 20020 Arese, MI, Italy, has subscribed for three hundred (300) Class B Shares having a nominal value of three hundred Euro (EUR 300,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of twelve thousand two hundred forty-three Cents (EUR 12.243,00) by a contribution in cash in the aggregate amount of twelve thousand five hundred forty-three Euro (EUR 12.543,00);
- Jean-Jacques Nardi, with address at Pins Can Caralles, 21, 8017 Barcelona, Spain, has subscribed for thirty (30) Class B Shares having a nominal value of thirty Euro (EUR 30,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of one thousand two hundred twenty-four Euro and thirty Cents (EUR 1.224,30) by a contribution in cash in the aggregate amount of one thousand two hundred fifty-four Euro thirty Cents (EUR 1.254,30);
- Julio Lara, with address at 6327 Chickering Wood Drive, Nashville, TN 37215, USA, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);
- Anthony Harris, with address at 1604 Highway 82 S, Shelbyville, TN 37160-6711, USA, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);
- Eric Lafarge, with address at 19 Avenue Robert Schuman, 95130 Le Plessis Bouchard, France, has subscribed for thirty (30) Class B Shares having a nominal value of thirty Euro (EUR 30,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of one thousand two hundred twenty-four Euro and thirty Cents (EUR 1.224,30) by a contribution in cash in the aggregate amount of one thousand two hundred fifty-four Euro thirty Cents (EUR 1.254,30);

- Laurent Villemin, with address at 64 Rue De Vallieres, 57070 Metz, France, has subscribed for three hundred fifty (350) Class B Shares having a nominal value of three hundred fifty Euro (EUR 350,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of fourteen thousand two hundred eighty-three Euro and fifty Cents (EUR 14.283,50) by a contribution in cash in the aggregate amount of fourteen thousand six hundred thirty-three Euro fifty Cents (EUR 14.633,50);
- Denis Parant, with address at 40 Avenue Toussaint Samat, 13009 Marseille, France, has subscribed for six hundred (600) Class B Shares having a nominal value of six hundred Euro (EUR 600,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of twenty-four thousand four hundred eighty-six Cents (EUR 24.486,00) by a contribution in cash in the aggregate amount of twenty-five thousand eighty-six Euro (EUR 25.086,00);
- Hector Estrada, with address at Cerro El Divisadero No. 140, Privada Juriquilla, 76230 Querétaro, Mexico, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);
- Olivier de Saignes, with address at 39 Rue Ernest Renan, 92130 Issy Les Moulineaux, France, has subscribed for forty (40) Class B Shares having a nominal value of forty Euro (EUR 40,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of one thousand six hundred thirty-two Euro and forty Cents (EUR 1.632,40) by a contribution in cash in the aggregate amount of one thousand six hundred seventy-two Euro forty Cents (EUR 1.672,40);
- Scott Anderson, with address at 534 Trails End, Easton, PA 18040-7933, USA, has subscribed for thirty (30) Class B Shares having a nominal value of thirty Euro (EUR 30,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of one thousand two hundred twenty-four Euro and thirty Cents (EUR 1.224,30) by a contribution in cash in the aggregate amount of one thousand two hundred fifty-four Euro thirty Cents (EUR 1.254,30);
- Nelson Joaquim, with address at R. Capeberibe, 421 -Barvelona, São Caetano do Sul -São Paulo, 09551-210, Brasil, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);
- Benoit Buchotte, with address at 229 Rue Saint-Martin, 75003 Paris, France, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);
- Carlos Rubio, with address at 4974 Lakeway Drive, Brownsville TX 78520-9245, USA, has subscribed for three hundred (300) Class B Shares having a nominal value of three hundred Euro (EUR 300,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of twelve thousand two hundred forty-three Cents (EUR 12.243,00) by a contribution in cash in the aggregate amount of twelve thousand five hundred forty-three Euro (EUR 12.543,00);
- Arnaud Lenoble, with address at 3 Bis Rue des Écoles, 78400 Chatou, France, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);
- Ahmed Omar, with address at Ludenberger Stasse 27 40629 Dusseldorf, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);
- Franck Levy, with address at 28 Boulevard Rodin, 92130 Issy Les Moulineaux, France, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);
- Eric Kerman, with address at 13 Rue Jean-Baptiste Biot, 51000 Châlons en Champagne, France, has subscribed for thirty (30) Class B Shares having a nominal value of thirty Euro (EUR 30,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of one thousand two hundred twenty-four Euro and thirty Cents (EUR 1.224,30) by a contribution in cash in the aggregate amount of one thousand two hundred fifty-four Euro thirty Cents (EUR 1.254,30);
- Fabio Gomes Pinto, with address at Rua Prof. Artur Ramos 178, Apt. 11, São Paulo -SP, 01454-010, Brazil, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);
- Diego Osorio, with address at Rua Custodio 18, Mairipora – SP, 07600-000; Brasil, has subscribed for three hundred (300) Class B Shares having a nominal value of three hundred Euro (EUR 300,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of twelve thousand two hundred forty-three Cents (EUR 12.243,00) by a contribution in cash in the aggregate amount of twelve thousand five hundred forty-three Euro (EUR 12.543,00);

- Gabriel Tezenas, with address at 6 rue Pierre Guerin, 75016 Paris, France, has subscribed for thirty (30) Class B Shares having a nominal value of thirty Euro (EUR 30,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of one thousand two hundred twenty-four Euro and thirty Cents (EUR 1.224,30) by a contribution in cash in the aggregate amount of one thousand two hundred fifty-four Euro thirty Cents (EUR 1.254,30);

The payment of the subscribed share capital together with the total share premium, amounting to four hundred ninety-five thousand four hundred forty-eight Euro and fifty Cents Euro (EUR 495.448,50) has been made in cash, which payment has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

V. That by resolutions taken on July 19, 2011, in the frame of the authorized capital, the Managers of the General Partner resolved to effect part of the authorized capital and to increase the subscribed share capital to the extent of four hundred seventy Euro (EUR 470,00) in order to raise it from its current amount of two hundred fourteen thousand sixty-eight (EUR 214.068,00) to two hundred fourteen thousand five hundred thirty-eight Euro (EUR 214.538,00), by the creation and issuance of four hundred seventy (470) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and resolved to accept the subscriptions and payments for these new Class B Shares from the subscribers and for the amounts as shown below:

- Aurélie Bourgey, with address at 12 rue Roh Mane, 56400, Plougoumenen, France, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);

- Charles Henri Perret, with address at 25 rue Biot, 75017, Paris, France, has subscribed for thirty (30) Class B Shares having a nominal value of thirty Euro (EUR 30,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of one thousand two hundred twenty-four Euro and thirty Cents (EUR 1.224,30) by a contribution in cash in the aggregate amount of one thousand two hundred fifty-four Euro thirty Cents (EUR 1.254,30);

- Gianluca Barcellona, with address at Via Don Giovine 42, 15100, Alessandria, Italy, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);

- Vincent Thibault, with address at 401 rue Dodat, 69380, Chasselay, France, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);

- Subrata Bose, with address at Flat No G-2, Building No -4, Models Estate Phase 2, Caranzalem, 403002, Goa, India, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);

- Kristina Christensen, with address at 17 Thomasina LA, CT 06820, Darien, USA, has subscribed for forty (40) Class B Shares having a nominal value of forty Euro (EUR 40,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of one thousand six hundred thirty-two Euro and forty Cents (EUR 1.632,40) by a contribution in cash in the aggregate amount of one thousand six hundred seventy-two Euro forty Cents (EUR 1.672,40);

- Lester Pinto, with address at Models Mellenium, Caranzalem Tiswadi, Goa 403002, India, has subscribed for three hundred (300) Class B Shares having a nominal value of three hundred Euro (EUR 300,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of twelve thousand two hundred forty-three Cents (EUR 12.243,00) by a contribution in cash in the aggregate amount of twelve thousand five hundred forty-three Euro (EUR 12.543,00);

- Ramesh Pitchai, with address at New Tech Pavithra, Flat C, 24/6 Srinivasa Pillai street, Opp. Sri Satyanaryana Temple, West Mambalam, 600033, Chennai, India, has subscribed for twenty (20) Class B Shares having a nominal value of twenty Euro (EUR 20,00) and paid them in cash at their nominal value together with a share premium in the amount of eight hundred sixteen Euro and twenty Cents (EUR 816,20) by a contribution in cash in the aggregate amount of eight hundred thirty-six Euro twenty Cents (EUR 836,20);

The payment of the subscribed share capital together with the total share premium, amounting to nineteen thousand six hundred fifty Euro and seventy Cents (EUR 19.650,70) has been made in cash, which payment has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

VI. Further to these increases of the share capital, paragraph 1 of article 5 of the Company's articles of association is amended as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at two hundred fourteen thousand five hundred thirty-eight Euro (EUR 214.538,00) represented by two hundred two thousand two hundred seventeen (202.217) class A ordinary shares (hereinafter the Class A Shares), one (1) management share (hereinafter the Management Share) and twelve thousand three hundred twenty (12.320) class B ordinary shares (hereinafter the Class B Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at four thousand Euro (EUR 4.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le quatre août.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A COMPARU:

M. Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A. (ci-après, la Société), une société en commandite par actions établie au Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161913, constituée par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 22 juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 29 juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu de deux (2) procurations conférées par résolutions prises par Twist Beauty S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152445, en tant qu'associé commandité de la Société (l'Associé Commandité) représenté par ses gérants (les Gérants), en date du 1^{er} et du 19 juillet 2011,

les copies desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la Société et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

La Société, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que le capital social à la date du 29 juin 2011 était fixé à deux cent deux mille deux cent dix-huit Euros (EUR 202.218,00) représenté par deux cent deux mille deux cent dix-sept (202.217) actions ordinaires de catégorie A (les Actions de Catégorie A) et une (1) action de commandité (ciaprès, l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

II. Qu'aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé, excluant le capital social souscrit, est fixé à quinze mille Euros (EUR 15.000,00) représenté par quinze mille (15.000) actions ordinaires de catégorie B (les Actions de Catégorie B et ensemble avec les Actions de Catégorie A étant définies ci-après les Actions Ordinaires), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. Les paragraphes 2 et 3 de l'article 5 des statuts de la Société fixent les modalités d'exercice du droit d'augmenter le capital social par l'Associé Commandité dans le cadre du capital autorisé.

IV. Au terme des résolutions prises en date du 1^{er} juillet 2011 dans le cadre du capital autorisé, les Gérants de l'Associé Commandité ont décidé de réaliser une partie du capital autorisé et d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de onze mille huit cent cinquante Euros (EUR 11.850,00), afin de le porter du montant de deux cent deux mille deux cent dix-huit Euros (EUR 202.218,00) à deux cent quatorze mille soixante-huit Euros (EUR 214.068,00), par l'émission de onze mille huit cent cinquante (11.850) Actions de Catégorie B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et d'accepter les souscriptions et la libération de ces nouvelles Actions de Catégorie B, par les souscripteurs et pour les montants suivants:

- Roy Turner, ayant son adresse au 1415 Hwy 130 E, Shelbyville, TN 37160, USA, a souscrit trois cent cinquante (350) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trois cent cinquante Euros (EUR 350,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Quatorze mille deux cent quatre-vingt-trois Euros et cinquante Cents (EUR 14.283,50), par paiement en numéraire d'un montant total de Quatorze mille six cent trente-trois Euros et cinquante Cents (EUR 14.633,50);

- Robert Pelliciarì, ayant son adresse au 17 Old Stevens Lane, Voorhees, NJ 08043, USA, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale,

ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);

- Jose Filipe, ayant son adresse au 24 Stourton Park, Hilperton, Trowbridge BA14 7TY, UK, a souscrit six cents (600) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de six cents Euros (EUR 600,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-six Euros (EUR 24.486,00), par paiement en numéraire d'un montant total de Vingt-cinq mille quatre-vingt-six Euros (EUR 25.086,00);

- Francois Luscan, ayant son adresse au Pavillon, 14 Avenue Danielle Casanova, 95210 St Gratien, France, a souscrit trois mille (3000) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trois mille Euros (EUR 3000,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Cent vingt-deux mille quatre cent trente Euros (EUR 122.430,00), par paiement en numéraire d'un montant total de Cent vingt-cinq mille quatre cent trente Euros (EUR 125.430,00);

- Axel Moreau, ayant son adresse au Longchene, 81 Rue Du Lavoisier, 78830 Bullion, France, a souscrit neuf cents (900) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de neuf cents Euros (EUR 900,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Trente-six mille sept cent vingt-neuf Euros (EUR 36.729,00), par paiement en numéraire d'un montant total de Trente-sept mille six cent vingt-neuf Euros (EUR 37.629,00);

- Francois Tassart, ayant son adresse au Pavillon, 41 Rue Pierre Joigneaux 92600 Asnieres Sur Seine, France, a souscrit neuf cents (900) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de neuf cents Euros (EUR 900,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Trente-six mille sept cent vingt-neuf Euros (EUR 36.729,00), par paiement en numéraire d'un montant total de Trente-sept mille six cent vingt-neuf Euros (EUR 37.629,00);

- Martin Hintz, ayant son adresse au Titusstraße 39, 96049 Bamberg, Allemagne, a souscrit six cents (600) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de six cents Euros (EUR 600,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-six Euros (EUR 24.486,00), par paiement en numéraire d'un montant total de Vingt-cinq mille quatre-vingt-six Euros (EUR 25.086,00);

- Joseph Raats, ayant son adresse au Daguerrestraat 113, 's-Gravenhage, Pays-Bas, a souscrit trois cents (300) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trois cents Euros (EUR 300,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Douze mille deux cent quarante-trois Euros (EUR 12.243,00), par paiement en numéraire d'un montant total de Douze mille cinq cent quarante-trois Euros (EUR 12.543,00);

- Fabrice Beaussant, ayant son adresse au 21 Beechwood Drive, Morristown, NJ 07960, USA, a souscrit trente (30) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trente Euros (EUR 30,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Mille deux cent vingt-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.224,30), par paiement en numéraire d'un montant total de Mille deux cent cinquante-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.254,30);

- Jérôme Liard, ayant son adresse au 73 Rue du 8 Mai 1945, 72380 Ste Jamme sur Sarthe, France, a souscrit trente (30) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trente Euros (EUR 30,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Mille deux cent vingt-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.224,30), par paiement en numéraire d'un montant total de Mille deux cent cinquante-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.254,30);

- Sandrine Boyer, ayant son adresse au 156 Rue Oberkampf, 75011 Paris, France, a souscrit trente (30) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trente Euros (EUR 30,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Mille deux cent vingt-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.224,30), par paiement en numéraire d'un montant total de Mille deux cent cinquante-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.254,30);

- Andres Rios, ayant son adresse au Av. Ciudad de Mexico 24, Col. Rio 2do Sector, Tam. CP 87360 Matamoros, Mexique, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);

- Franck Deschamps, ayant son adresse au 2 Chemin de la Cuche, 51000 Taissy, France, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);

- Greg Kingham, ayant son adresse au Glogowa 10, 05-506 Magdalenka, Lesznowola, Pologne, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);

- Blanca Marquez, ayant son adresse au 4965 Lakeway Drive, Brownsvill TX 78520, USA, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);

- Keith Chapman, ayant son adresse au 29 Bollin Hill, Wilmslow SK9 4AN, UK, a souscrit huit cents (800) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de huit cents Euros (EUR 800,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Trente-deux mille six cent quarante-huit Euros (EUR 32.648,00), par paiement en numéraire d'un montant total de Trente-trois mille quatre cent quarante-huit Euros (EUR 33.448,00);
- Charles-Antoine Roucaÿrol, ayant son adresse au 5 Avenue Emile Deschanel, 75007 Paris, France, a souscrit trois cents (300) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trois cents Euros (EUR 300,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Douze mille deux cent quarante-trois Euros (EUR 12.243,00), par paiement en numéraire d'un montant total de Douze mille cinq cent quarante-trois Euros (EUR 12.543,00);
- Sadewa Tanudisastro, ayant son adresse au 261 River Valley Road, 4-17 Aspen Heights, Singapore 238307, a souscrit trois cents (300) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trois cents Euros (EUR 300,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Douze mille deux cent quarante-trois Euros (EUR 12.243,00), par paiement en numéraire d'un montant total de Douze mille cinq cent quarante-trois Euros (EUR 12.543,00);
- Derek Eaton, ayant son adresse au 53 Cedars Road Beckenham, Kent, Great Britain, a souscrit trente (30) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trente Euros (EUR 30,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Mille deux cent vingt-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.224,30), par paiement en numéraire d'un montant total de Mille deux cent cinquante-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.254,30);
- Zoran Joksic, ayant son adresse au 22 Avenue de Vorges, 94300 Vincennes, France, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);
- Céline Babonneau, ayant son adresse au 11 Allée des Belettes, 95580 Margency, France, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);
- Allan Lock, ayant son adresse au 9 Colchester Road West Mersea CO5 8RS Royaume-Uni, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);
- Marion Hervé, ayant son adresse au 9 Rue Du Marechal Gallieni 78400 Chatou, France, a souscrit sept cents (700) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de sept cents Euros (EUR 700,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Vingt-huit mille cinq cent soixante-sept Euros (EUR 28.567,00), par paiement en numéraire d'un montant total de Vingt-neuf mille deux cent soixante-sept Euros (EUR 29.267,00);
- Philippe Pourquery, ayant son adresse au 37 Rue Davioud, 75016 Paris, France, a souscrit trois cents (300) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trois cents Euros (EUR 300,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Douze mille deux cent quarante-trois Euros (EUR 12.243,00), par paiement en numéraire d'un montant total de Douze mille cinq cent quarante-trois Euros (EUR 12.543,00);
- Paul Sefcik, ayant son adresse au Maria-Ward-Straße 108, 96047 Bamberg, Allemagne, a souscrit trois cents (300) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trois cents Euros (EUR 300,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Douze mille deux cent quarante-trois Euros (EUR 12.243,00), par paiement en numéraire d'un montant total de Douze mille cinq cent quarante-trois Euros (EUR 12.543,00);
- Giovanni Bellomi, ayant son adresse au Via Torretta 6/3, 20020 Arese, MI, Italie, a souscrit trois cents (300) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trois cents Euros (EUR 300,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Douze mille deux cent quarante-trois Euros (EUR 12.243,00), par paiement en numéraire d'un montant total de Douze mille cinq cent quarante-trois Euros (EUR 12.543,00);
- Jean-Jacques Nardi, ayant son adresse au Pins Can Caralles, 21, 8017, Barcelona, Espagne, a souscrit trente (30) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trente Euros (EUR 30,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Mille deux cent vingt-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.224,30), par paiement en numéraire d'un montant total de Mille deux cent cinquante-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.254,30);
- Julio Lara, ayant son adresse au 6327 Chickering Wood Drive, Nashville, TN 37215, USA, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);
- Anthony Harris, ayant son adresse au 1604 Highway 82 S, Shelbyville, TN 37160-6711, USA, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);

- Eric Lafarge, ayant son adresse au 19 Avenue Robert Schuman, 95130 Le Plessis Bouchard, France, a souscrit trente (30) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trente Euros (EUR 30,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Mille deux cent vingt-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.224,30), par paiement en numéraire d'un montant total de Mille deux cent cinquante-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.254,30);

- Laurent Villemin, ayant son adresse au 64 Rue De Vallieres, 57070 Metz, France, a souscrit trois cent cinquante (350) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trois cent cinquante Euros (EUR 350,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Quatorze mille deux cent quatre-vingt-trois Euros et cinquante Cents (EUR 14.283,50), par paiement en numéraire d'un montant total de Quatorze mille six cent trente-trois Euros et cinquante Cents (EUR 14.633,50);

- Denis Parant, ayant son adresse au 40 Avenue Toussaint Samat, 13009 Marseille, France, a souscrit six cents (600) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de six cents Euros (EUR 600,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-six Euros (EUR 24.486,00), par paiement en numéraire d'un montant total de Vingt-cinq mille quatre-vingt-six Euros (EUR 25.086,00);

- Hector Estrada, ayant son adresse au Cerro El Divisadero No. 140, Privada Juriquilla, 76230 Querétaro, Mexique, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);

- Olivier de Saignes, ayant son adresse au 39 Rue Ernest Renan, 92130 Issy Les Moulineaux, France, a souscrit quarante (40) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de quarante Euros (EUR 40,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Mille six cent trente-deux Euros et quarante Cents (EUR 1.632,40), par paiement en numéraire d'un montant total de Mille six cent soixante-deux Euros et quarante Cents (EUR 1.672,40);

- Scott Anderson, ayant son adresse au 534 Trails End, Easton, PA 18040-7933, USA, a souscrit trente (30) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trente Euros (EUR 30,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Mille deux cent vingt-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.224,30), par paiement en numéraire d'un montant total de Mille deux cent cinquante-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.254,30);

- Nelson Joaquim, ayant son adresse au R. Capeberibe, 421 -Barvelona, São Caetano do Sul -São Paulo, 09551-210, Brésil, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);

- Benoit Buchotte, ayant son adresse au 229 Rue Saint-Martin, 75003 Paris, France, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);

- Carlos Rubio, ayant son adresse au 4974 Lakeway Drive, Brownsville TX 78520-9245, USA, a souscrit trois cents (300) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trois cents Euros (EUR 300,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Douze mille deux cent quarante-trois Euros (EUR 12.243,00), par paiement en numéraire d'un montant total de Douze mille cinq cent quarante-trois (EUR 12.543,00);

- Arnaud Lenoble, ayant son adresse au 3 Bis Rue des Écoles, 78400 Chatou, France, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);

- Ahmed Omar, ayant son adresse au Ludenberger Stasse 27 40629 Dusseldorf, Allemagne, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);

- Franck Levy, ayant son adresse au 28 Boulevard Rodin, 92130 Issy Les Moulineaux, France, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);

- Eric Kerman, ayant son adresse au 13 Rue Jean-Baptiste Biot, 51000 Châlons en Champagne, France, a souscrit trente (30) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trente Euros (EUR 30,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Mille deux cent vingt-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.224,30), par paiement en numéraire d'un montant total de Mille deux cent cinquante-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.254,30);

- Fabio Gomes Pinto, ayant son adresse au Rua Prof. Artur Ramos 178, Apt. 11, São Paulo -SP, 01454-010, Brésil, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en

numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);

- Diego Osorio, ayant son adresse au Rua Custodio 18, Mairipora – SP, 07600-000; Brésil, a souscrit trois cents (300) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trois cents Euros (EUR 300,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Douze mille deux cent quarante-trois Euros (EUR 12.243,00), par paiement en numéraire d'un montant total de Douze mille cinq cent quarante-trois Euros (EUR 12.543,00);

- Gabriel Tezenas, ayant son adresse au 6 rue Pierre Guerin, 75016 Paris, France, a souscrit trente (30) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trente Euros (EUR 30,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Mille deux cent vingt-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.224,30), par paiement en numéraire d'un montant total de Mille deux cent cinquante-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.254,30);

Le paiement du capital souscrit ensemble avec le montant total de la prime d'émission, d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quarante-huit Euros et cinquante Cents (EUR 495.448,50), a été effectué en numéraire, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

V. Au terme des résolutions prises en date du 19 juillet 2011 dans le cadre du capital autorisé, les Gérants de l'Associé Commandité ont décidé de réaliser une partie du capital autorisé et d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de quatre cent soixante-dix Euros (EUR 470,00), afin de le porter du montant de deux cent quatorze mille soixante-huit Euros (EUR 214.068,00) à deux cent quatorze mille cinq cent trente-huit Euros (EUR 214.538,00), par l'émission de quatre cent soixante-dix (470) Actions de Catégorie B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et d'accepter les souscriptions et la libération de ces nouvelles Actions de Catégorie B, par les souscripteurs et pour les montants suivants:

- Aurélie Bourgey, ayant son adresse au 12 rue Roh Mane, 56400, Plougoumenen, France, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);

- Charles Henri Perret, ayant son adresse au 25 rue Biot, 75017, Paris, France, a souscrit trente (30) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trente Euros (EUR 30,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Mille deux cent vingt-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.224,30), par paiement en numéraire d'un montant total de Mille deux cent cinquante-quatre Euros et trente Cents (EUR 1.254,30);

- Gianluca Barcellona, ayant son adresse au Via Don Giovine 42, 15100, Alessandria, Italie, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);

- Vincent Thibault, ayant son adresse au 401 rue Dodat, 69380, Chasselay, France, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);

- Subrata Bose, ayant son adresse au Flat No G-2, Building No -4, Models Estate Phase 2, Caranzalem, 403002, Goa, Inde, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20);

- Kristina Christensen, ayant son adresse au 17 Thomasina LA, CT 06820, Darien, USA, a souscrit quarante (40) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de quarante Euros (EUR 40,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Mille six cent trente-deux Euros et quarante Cents (EUR 1.632,40), par paiement en numéraire d'un montant total de Mille six cent septante-deux Euros et quarante Cents (EUR 1.672,40);

- Lester Pinto, ayant son adresse au Models Mellenium, Caranzalem Tiswadi, Goa 403002, Inde, a souscrit trois cents (300) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de trois cents Euros (EUR 300,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Douze mille deux cent quarante-trois Euros (EUR 12.243,00), par paiement en numéraire d'un montant total de Douze mille cinq cent quarante-trois Euros (EUR 12.543,00);

- Ramesh Pitchai, ayant son adresse au New Tech Pavithra, Flat C, 24/6 Srinivasa Pillai street, Opp. Sri Satyanaryana Temple, West Mambalam, 600033, Chennai, Inde, a souscrit vingt (20) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,00) et les a payées en numéraire à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Huit cent seize Euros et vingt Cents (EUR 816,20), par paiement en numéraire d'un montant total de Huit cent trente-six Euros et vingt Cents (EUR 836,20).

Le paiement du capital souscrit ensemble avec le montant total de la prime d'émission, d'un montant total de dix-neuf mille six cent cinquante virgule sept (EUR 19.650,70), a été effectué en numéraire, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

VI. Suite à cette augmentation de capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent quatorze mille cinq cent trente-huit Euros (EUR 214.538,00) représenté par deux cent deux mille deux cent dix-sept (202.217) actions ordinaires de catégorie A (ci-après les Actions de Catégorie A), une (1) action de commandité (ci-après l'Action de Commandité) et douze mille trois cent vingt (12.320) actions ordinaires de catégorie B (ci-après les Actions de Catégorie B), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de quatre mille Euro (EUR 4.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2011. Relation: LAC/2011/36464. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 août 2011.

Référence de publication: 2011126082/604.

(110144973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Mosella Consult GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 51.918.

L'an deux mille onze, le douzième jour du mois de juillet,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

AG FINANCE S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social sis 1210 Bruxelles (Saint-Josse-ten-Noode), 4-10 boulevard Saint-Lazare, et immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0466.967.995,

ici représentée par la société Eline Van Impe, société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à 9450 Haaltert, 24 Windmolenstraat, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0819.354.743 et représentée par son représentant permanent, Madame Eline Van Impe, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 11 juillet 2011.

AG INSURANCE S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social sis 1000 Bruxelles, 53 boulevard Emile Jacqmain, et immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0404.494.849,

ici représentée par la société Eline Van Impe, société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9450 Haaltert, 24 Windmolenstraat, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0819.354.743 et représentée par son représentant permanent, Madame Eline Van Impe, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 11 juillet 2011.

Lesdites procurations signées "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

(i) Que AG FINANCE S.A. et AG INSURANCE S.A., pré-qualifiées, regroupent l'ensemble du capital social de la société Mosella Consult GmbH, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.918 (la "Société"), constituée suivant un acte notarié par devant Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 juillet 1995 publié au Mémorial C, Registre des Sociétés et Associations, du 18 octobre 1995 numéro 532, lequel a été modifié la dernière fois par un acte par devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, le 17 décembre 2004 publié au Mémorial C, Registre des Sociétés et Associations, le 6 juin 2005 numéro 540.

(ii) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation au droit de convocation;
 - 2) Abandon de la langue allemande dans les statuts de la Société au profit de la langue française, à compter de ce jour;
 - 3) Modification subséquente et refonte complète des statuts de la Société afin de les adapter à la langue française, le mandataire étant expressément autorisé et ayant les pouvoirs de procéder et de donner son accord aux changements et modifications qui lui semblent appropriés;
 - 4) Transfert du siège social du 2 avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg au 287-289, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg;
 - 5) Divers.
- (iii) Que l'intégralité du capital social était représenté à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.
- (iv) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.
- (v) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de renoncer aux formalités de convocation, tous les associés ayant complète connaissance de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'abandonner la langue allemande dans les statuts de la Société, au profit de la langue française, à compter de ce jour.

Troisième résolution

Subséquemment, l'assemblée générale des associés a décidé de modifier et de procéder à la refonte intégrale des statuts de la Société en vue, notamment, de les adapter à la langue française tel que prévu ci-après:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Art. 2. La dénomination de la Société est «Mosella Consult S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

En outre la Société peut acquérir, (aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger), vendre, gérer et utiliser commercialement, directement ou indirectement, des biens immobiliers (incluant mais ne se limitant pas aux immeubles industriels, commerciaux, financiers et résidentiels), financer de telles acquisitions, et créer, acquérir, financer et/ou gérer toutes autres sociétés ou entités légales nécessaires à l'accomplissement de son objet, ainsi que gérer et développer tout bien immobilier ainsi acquis; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut exercer toute activité de nature industrielle, commerciale, financière, mobilière ou immobilière qui présente un lien direct ou indirect avec l'objet de la Société ou qui peut être utile dans le cadre de la réalisation ou de la promotion de l'objet de la Société.

La Société peut exercer ses activités à l'étranger. Elle est habilitée à ouvrir et à diriger des succursales et des représentations à l'étranger.

La Société peut exercer toutes les activités de nature commerciale, industrielle ou financière profitables à la réalisation de l'objet de la Société.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille Euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 31,-(trente et un Euros) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Toute prime d'émission pourra être distribuée.

Art. 8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé à un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales, dans la mesure où cet engagement est permis et accompli selon les dispositions de la Loi.

Un tel rachat sera décidé par une résolution des associés ou une décision de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes à cet égard.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera le terme de leur mandat. Le(s) gérant(s) peut/peuvent ne pas être associé(s) de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. La rémunération du/des gérants est fixée par résolution des associés prise à la majorité simple des voix exprimées ou par décision de l'associé unique (selon le cas).

La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des membres ou de son membre unique (selon les cas) peut, à n'importe quel moment et ad nutum, remplacer n'importe quel gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes des Statuts auront été respectés.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signatures auront été spécialement délégués par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut désigner un président du conseil parmi ses membres. Si un président est nommé, son vote sera compté comme n'importe quel autre vote d'un gérant et non comme une voix prépondérante (décisive en cas d'égalité de voix). Le conseil de gérance peut élire un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira en cas de convocation convenue par tout gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et présenter l'ordre du jour de ladite réunion.

Les convocations peuvent être faites à chaque gérant par écrit ou par téléfax, courriel ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, courriel, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, courriel un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants participant à la réunion ou dûment représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par les gérants présents ou représentés.

Tout extrait ou copie de ce procès-verbal, qui pourra être émis selon la procédure juridique ou d'une toute autre manière, devra être signé par le président du conseil ou, à défaut, par deux membres du conseil agissant conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu. L'intégralité des documents formera les circulaires dûment exécutés attestant l'adoption de la résolution. Les résolutions écrites peuvent être intégralement certifiées ou un extrait de ces dernières peut être délivré avec la signature du président.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, courriel ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 13. Un ou plusieurs gérant(s) (selon le cas) ne contracte(nt) en raison de ses (leurs) fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Comme simple mandataire, il (s) n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son (leurs) mandat(s).

Assemblée générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, le texte des résolutions écrites devra être envoyé aux associés, à leurs adresses inscrites au registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions proposées. Une résolution écrite, approuvée unanimement, peut être adoptée sans avis préalable, à n'importe quel moment.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société et les décisions portant sur un changement de nationalité de la Société doivent être prises par les associés représentant cent pourcent (100%) du capital social.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes ainsi qu'un compte de profits et pertes ainsi que les notes aux comptes en accord avec les prescriptions légales en vigueur.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés relative à l'approbation des comptes annuels suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de la Loi comptable du 19 décembre 2002 sont atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs fonctions(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de un dixième.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent/peut décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article vingt, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur la base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent/doit donner leur/son accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

Art. 23. La liquidation devra s'effectuer par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, l'actif net résiduel de la Société sera attribué aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société, ou à l'associé unique (selon le cas).

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 2 avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg au 287-289, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à mille sept cents Euros (1.700.-EUR).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites parties signent ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. VAN IMPE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32584. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011128311/282.

(110147603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Demeuria World, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 163.393.

STATUTS

L'an deux mille onze, le neuf septembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pierre-Louis Coallier, né le 19 septembre 1959 à Montréal (Canada), demeurant 5, rue de la Fontaine, L-4963 Clémency, marié sous le régime de la séparation de biens avec Madame Christine Dupuy, de nationalité canadienne.

Lequel fondateur a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Demeuria World".

Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- la promotion et la construction de maisons individuelles,
- l'achat-vente de tous matériaux et marchandises nécessaires aux opérations de constructions,
- toutes prestations de services connexes et annexes se rapportant à l'objet ci-dessus.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à:

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250 (mille deux cents cinquante) parts sociales de EUR 10,-(dix euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère de Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Le gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège social de la Société.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 15. Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription – Libération

Les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Monsieur Pierre-Louis Coallier, précité, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit cents Euros (EUR 800,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le fondateur précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel et obligatoire de signature:

Monsieur Pierre-Louis Coallier né le 19 septembre 1959 à Montréal (Canada), demeurant 5, rue de la Fontaine, L-4963 Clémency.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1225 Luxembourg, 11 rue Béatrix de Bourbon.

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P-L. COALLIER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C le 12 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40121. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128748/159.

(110148525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 146.911.

In the year two thousand and eleven, on the sixth of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Mr. Marco Ruiz, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of Prax Capital China Growth GP, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Avenue du Bois, L-1521 Luxembourg, acting as the general partner (the "General Partner" or "GP") of "PRAX CAPITAL CHINA GROWTH FUND III, S.C.A., SICAR", a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (the "Company"),

by virtue of a decision taken by the board of managers of the said GP in its meeting held by circular resolutions effective as of July 28, 2011,

which decision, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person requested the notary to enact the following statements:

1) The Company was incorporated by deed held before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on June 16, 2009, published in the Mémorial C on July 16, 2009 number 1369;

and has now a subscribed share capital of one hundred and eighteen million four hundred and thirty-one thousand six hundred US dollars (US\$ 118.431.600.-), divided into one (1) General Partner Share and one million one hundred eighty-four thousand three hundred and fifteen (1,184,315) Ordinary Shares with a par value of one hundred US dollars (US \$ 100.-) each.

2) Article 7 (f) of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") foresees an authorized share capital as follows:

" Art. 7. Share capital.

...

(f) The authorised share capital, including the subscribed share capital, is fixed at four hundred million US dollar (US \$ 400,000,000.-) consisting of an aggregate number of three million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,999,999) Ordinary Shares and one (1) General Partner Share with a par value of one hundred US dollar (US\$ 100.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorised capital.

..."

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 7 (f) of the Articles, the board of managers of the said GP, in its meeting held by circular resolutions effective as of July 28, 2011, resolved to increase the subscribed share capital of the Company (where the subscription forms for Shares will have been received and the funds relating thereto will be at the disposal of the Company) by an amount of FOUR MILLION THREE HUNDRED AND SIXTY-TWO THOUSAND US DOLLARS (US\$ 4,362,000.-), in order to raise it from its present amount of ONE HUNDRED AND EIGHTEEN MILLION FOUR HUNDRED AND THIRTYONE THOUSAND SIX HUNDRED US dollars (US\$ 118,431,600.-) to ONE HUNDRED AND TWENTY TWO MILLION SEVEN HUNDRED AND NINETYTHREE THOUSAND SIX HUNDRED US dollars (US\$ 122,793,600.-), by issuing FORTY-THREE THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY (43,620) additional Ordinary Shares with a par value of ONE HUNDRED US dollar (US \$ 100.-) each.

Thereupon, Mr. Marco Ruiz, prenamed, declares, on the basis of the above circular resolutions and the bank confirmation as attached, that the board of managers of the GP has accepted the subscription of a total of FORTY-THREE THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY (43,620) additional Ordinary Shares with a par value of ONE HUNDRED US dollar (US \$ 100.-) each, for a total amount of FOUR MILLION THREE HUNDRED AND SIXTY-TWO THOUSAND US DOLLARS (US\$ 4,362,000.-), and declares that such additional Ordinary Shares have been partly paid-up to 5% of their par value, in cash, so that an amount of TWO HUNDRED AND EIGHTEEN THOUSAND ONE HUNDRED US dollars (US\$ 218,100.-) has been available to the Company on July 28, 2011, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscribers, which remain attached hereto.

4) As a consequence of the increase of the subscribed share capital of the Company, Article 7 (d) of the Articles will from now have the following wording:

" Art. 7. Share Capital.

...

(d) The Company has a subscribed share capital of one hundred and twenty two million seven hundred and ninety-three thousand six hundred US dollars (US\$ 122,793,600.-), divided into one (1) General Partner Share and one million two hundred and twenty-seven thousand nine hundred and thirty-five (1,227,935) Ordinary Shares with a par value of one hundred US dollars (US \$ 100.-) each.

..."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 4,000.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six septembre.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A COMPARU:

Monsieur Marco Ruiz, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de Prax Capital China Growth GP, S.à r.l., une société constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Avenue du Bois, L-1521 Luxembourg, agissant en qualité d'associé commandité (l'«Associé Commandité») de "PRAX CAPITAL CHINA GROWTH FUND III, S.C.A., SICAR", Société en Commandite par Actions (S.C.A.), qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) ayant son siège social au 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (la «Société»),

en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de l'Associé Commandité de ladite Société par résolutions circulaires prenant effet à compter du 28 Juillet 2011,

laquelle décision restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 16 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1369 en date du 16 juillet 2009;

et elle a actuellement un capital social souscrit de cent dix-huit millions quatre cent trente-un mille six cents dollars US (US\$ 118.431.600) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et un million cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quinze (1.184.315) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de cent dollars US (US\$ 100,-) chacune.

2. L'article 7 (f) des statuts de la Société (les «Statuts») prévoit un capital social autorisé dans les termes suivants:

" Art. 7. Capital Social.

...

(f) Le capital social autorisé, incluant le capital social souscrit, est fixé à quatre cent millions de dollars US (US \$ 400.000.000.-), constitué d'un nombre total de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999.999) Actions Ordinaires avec une (1) Action d'Associé Commandité avec une valeur nominale de cent dollars US (US \$ 100.-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de ces Statuts, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces Statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminés par l'Associé commandité dans la limite du capital autorisé.

...".

3. En vertu des dispositions de l'Article 7 (f) des Statuts mentionné ci-dessus, le conseil de gérance de l'Associé Commandité de la Société a décidé, par résolutions circulaires prenant effet au 28 Juillet 2011, d'augmenter le capital social souscrit de la Société (lorsque les contrats de souscription d'Actions de la Société auront été reçus et les fonds y relatifs seront à la disposition de la Société) à concurrence de QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DEUX MILLE dollars US (US\$ 4.362.000.-) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de CENT DIX-HUIT MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-UN MILLE SIX CENTS dollars US (US\$ 118.431.600) à CENT VINGT-DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE SIX CENTS dollars US (US\$ 122.793.600) par l'émission de QUARANTE TROIS MILLE SIX CENT VINGT (43.620) Actions Ordinaires additionnelles d'une valeur nominale de CENT dollars US (US\$ 100.-) chacune.

Alors, Monsieur Marco Ruiz, prénommé, sur la base des résolutions circulaires ci-avant et de la confirmation bancaire ci-attachée, déclare que le conseil de gérance de l'Associé Commandité a accepté la souscription d'un nombre total de QUARANTE-TROIS MILLE SIX CENT VINGT (43.620) Actions Ordinaires additionnelles d'une valeur nominale de CENT dollars US (US\$ 100.-) chacune, pour un montant total de QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DEUX MILLE dollars US (US\$ 4.362.000.-) et déclare que ces Actions Ordinaires ont été partiellement libérées à hauteur arrondi de 5% de leur valeur nominale, par apport en numéraire, de sorte que la somme totale de DEUX CENT DIX-HUIT MILLE CENT dollars US (US\$ 218.100) s'est trouvée à la disposition de la Société au 28 Juillet 2011, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs, qui restent annexés aux présentes.

4. À la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7 (d) des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 7. Capital Social.

...

(d) La Société a un capital social souscrit de cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-treize mille six cents dollars US (US\$ 122.793.600) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et un million deux cent vingt-sept mille neuf cent trente-cinq (1.227.935) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de cent dollars US (US\$ 100,-) chacune.

...".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital, est évalué à environ EUR 4.000.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. RUIZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39792. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128929/149.

(110148352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Celistics Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.994.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of September.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

CELISTICS LUXEMBOURG S. à r.l., formerly Celso S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 47, boulevard Royal, L – 2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B and number 145874 ("Sole Shareholder"),

here represented by Mr Jérôme BELLINI, private employee, with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur, by the attorney in fact of the appearing party, in her here above capacity, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Which appearing party, represented as mentioned here above, has requested the notary to state as follows:

1- That CELISTICS FINANCE S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Register under number B 144994, has been incorporated according to a deed received by the undersigned notary under the name of CINSAULT Luxembourg S. à r.l. on February 6, 2009 published in the Mémorial C under number 627, on March 23, 2009 and amended pursuant to a deed received by the undersigned notary on February 26, 2010, published in the Mémorial C under number 872 of April 27, 2010.

2- That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of twelve euros fifty cents (EUR 12.50) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

3- That the Sole Shareholder, has acquired all the Company's shares and that it has full knowledge of the Company's articles of incorporation and financial situation;

4- That the Company's activities having ceased the Sole Shareholder decides to proceed with the anticipate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

5- That the Sole Shareholder appoints it self as liquidator of the Company;

6- That the Sole Shareholder requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid;

- 7- That the remaining net asset, if any, shall be paid to the Sole Shareholder;
- 8- That the liquidation of the Company is then closed;
- 9- That full discharge is granted to the Company's Manager(s) for his duties;
- 10- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Senningerberg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in his here above capacity, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte anglais qui précède:

L'an deux mil onze, le neuvième jour de septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

CELISTICS LUXEMBOURG S. à r.l., anciennement Celso S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 145874 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Jérôme BELLINI, employé privé, demeurant professionnellement au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

1- Que la société à responsabilité limitée CELISTICS FINANCE S.à r.l. ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 144994, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné sous la dénomination de CINSAULT Luxembourg S. à r.l. le 6 février 2009 publié au Mémorial C n° 627 du 23 mars 2009 (la "Société") et modifié suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 février 2006 publié au Mémorial C n° 872 du 27 avril 2010.

2- Que le capital social de la Société à fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales, d'une valeur de douze euros cinquante cents (12,50 EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

3- Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société et qu'il a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

4- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

5- Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société;

6- Que l'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

7- Que l'actif restant éventuel est attribué à l'Associé Unique;

8- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

9- Que décharge pleine et entière est donnée au(x) gérant(s) de la Société pour l'exercice de son mandat;

10- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celui-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jérôme Bellini, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 septembre 2011. LAC / 2011 / 40175. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129300/100.

(110149309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.876.962,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.168.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of June

Before US Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- KENNAMETAL HOLDINGS EUROPE, INC., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Delaware, USA with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 15650, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 19801 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on June 22, 2011.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxy holder, has requested the notary to state as follows:

I. That KENNAMETAL HOLDINGS EUROPE, INC., aforementioned, is the sole shareholder of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of KENNAMETAL LUXEMBOURG HOLDING S.À R.L., having its registered office at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 154.168 and incorporated by a deed of the undersigned notary, on June 15, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1670 dated August 17, 2010 and amended by a deed of the undersigned notary on June 25, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2147 dated October 12, 2010 (the "Company").

II. That the Company's share capital amounts to twenty six million five hundred thirty thousand three hundred thirty nine US Dollars (USD 26,530,339) represented by eight million six hundred sixty four thousand eight hundred twenty two (8,664,822) Series 1 shares without designation of a par value, by two million two hundred nineteen thousand two hundred sixty nine (2,219,269) Series 2 shares without designation of a par value, by one million seven hundred forty six thousand one hundred thirty eight (1,746,138) Series 3 shares without designation of a par value and by thirteen million nine hundred thousand one hundred ten (13,900,110) Series 4 shares without designation of a par value all fully subscribed and entirely paid up.

III. That the Agenda of the meeting is the following:

1. Consider to decrease the Company's share capital by one million six hundred fifty three thousand three hundred seventy seven US Dollars (USD 1,653,377) from its present amount of twenty six million five hundred thirty thousand three hundred thirty nine US Dollars (USD 26,530,339) to twenty four million eight hundred seventy six thousand nine hundred sixty two US Dollars (USD 24,876,962) by cancellation of one million six hundred fifty three thousand three hundred seventy seven (1,653,377) Series 1 shares with an accounting par value of one million six hundred fifty three thousand three hundred seventy seven US Dollars (USD 1,653,377);

2. Consider the subsequent amendment of Article 6 paragraph 1 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **Art. 6.1.** The share capital amounts to twenty four million eight hundred seventy six thousand nine hundred sixty two US Dollars (USD 24,876,962) represented by seven million eleven thousand four hundred forty five (7,011,445) Series 1 shares without designation of a par value, by two million two hundred nineteen thousand two hundred sixty nine (2,219,269) Series 2 shares without designation of a par value, by one million seven hundred forty six thousand one hundred thirty eight (1,746,138) Series 3 shares without designation of a par value and by thirteen million nine hundred

thousand one hundred ten (13,900,110) Series 4 shares without designation of a par value all fully subscribed and entirely paid up.”.

V. That, on the basis of this Agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the Company’s share capital by one million six hundred fifty three thousand three hundred seventy seven US Dollars (USD 1,653,377) from its present amount of twenty six million five hundred thirty thousand three hundred thirty nine US Dollars (USD 26,530,339) to twenty four million eight hundred seventy six thousand nine hundred sixty two US Dollars (USD 24,876,962) by cancellation of one million six hundred fifty three thousand three hundred seventy seven (1,653,377) Series 1 shares with an accounting par value of one million six hundred fifty three thousand three hundred seventy seven US Dollars (USD 1,653,377).

Second resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 6 paragraph 1 of the Company’s articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.1.** The share capital amounts to twenty four million eight hundred seventy six thousand nine hundred sixty two US Dollars (USD 24,876,962) represented by seven million eleven thousand four hundred forty five (7,011,445) Series 1 shares without designation of a par value and by two million two hundred nineteen thousand two hundred sixty nine (2,219,269) Series 2 shares without designation of a par value and by one million seven hundred forty six thousand one hundred thirty eight (1,746,138) Series 3 shares without designation of a par value and by thirteen million nine hundred thousand one hundred ten (13,900,110) Series 4 shares without designation of a par value all fully subscribed and entirely paid up.”.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German translation and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Es Folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, am siebenundzwanzigsten Juni,

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

- KENNAMETAL HOLDINGS EUROPE, INC., eine Kapitalgesellschaft, gegründet und bestehend nach den Gesetzen von Delaware, Vereinigte Staaten von Amerika, mit Gesellschaftssitz in 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 15650, Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen beim Secretary of State des Staates Delaware unter Nummer 19801 (die „Alleinige Gesellschafterin“),

hier vertreten durch Herrn Regis Galiotto, Notarassistent, geschäftsansässig in 101, rue Cents, L-1319 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer durch die Alleinige Gesellschafterin am 22. Juni 2011 erteilten privatschriftlichen Vollmacht.

Vorgenannte Vollmacht bleibt, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Vertreter der Erschienenen und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigefügt um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene, repräsentiert durch ihren Vertreter, ersuchte den unterzeichneten Notar wie folgt zu beurkunden:

I. Dass KENNAMETAL HOLDINGS EUROPE, INC., zuvor benannt, die Alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) ist, welche in Luxemburg unter dem Namen KENNAMETAL LUXEMBOURG HOLDING S.À R.L. existiert, mit Gesellschaftssitz in 43, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 154.168 und gegründet am 15. Juni 2010 durch eine Urkunde des unterzeichneten Notars, welche im Mémorial C, Spezialregister der Gesellschaften und Vereine, Nummer 1670 am 17. August 2010 veröffentlicht wurde und die am 25. Juni 2010 durch eine weitere Urkunde des unterzeichneten Notars geändert wurde, welche im Mémorial C, Spezialregister der Gesellschaften und Vereine, Nummer 2147 am 12. Oktober 2010 veröffentlicht wurde (die „Gesellschaft“).

II. Dass das Kapital der Gesellschaft sechsundzwanzig Millionen fünfhundertdreißigtausenddreihundertneunddreißig Amerikanische Dollar (USD 26.530.339) beträgt, repräsentiert durch acht Millionen sechshundertvierundsechzigtausendachthundertzweiundzwanzig (8.664.822) Serie 1 Anteile ohne Nennwert, durch zwei Millionen zweihundertneundzehn-

tausendzweihundertneunundsechzig (2.219.269) Serie 2 Anteile ohne Nennwert, durch eine Million siebenhundertsechszehntausendeinhundertachtunddreißig (1.746.138) Serie 3 Anteile ohne Nennwert und durch dreizehn Millionen neuhunderttausendeinhundertzehn (13.900.110) Serie 4 Anteile ohne Nennwert, alle vollständig gezeichnet und gänzlich eingezahlt.

III. Die Tagesordnung der Versammlung ist wie folgt:

1. Erwägung der Reduzierung des Gesellschaftskapitals um eine Million sechshundertdreiundfünfzigtausenddreihundertsebenundsiebzig Amerikanische Dollar (USD 1.653.377) vom jetzigen Betrag von sechsundzwanzig Millionen fünfhundertdreißigtausenddreihundertneununddreißig Amerikanische Dollar (USD 26.530.339) auf vierundzwanzig Millionen achthundertsechszehntausendneuhundertzweiundsechzig Amerikanische Dollar (USD 24.876.962) durch die Löschung von einer Million sechshundertdreiundfünfzigtausenddreihundertsebenundsiebzig (1.653.377) Serie 1 Anteilen mit einem Buchwert von einer Million sechshundertdreiundfünfzigtausenddreihundertsebenundsiebzig Amerikanischen Dollar (USD 1.653.377);

2. Erwägung der anschließenden Anpassung von Artikel 6 Absatz 1 der Gesellschaftsstatuten, um ihm den folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 6.1.** Das Gesellschaftskapital beträgt vierundzwanzig Millionen achthundertsechszehntausendneuhundertzweiundsechzig Amerikanische Dollar (USD 24.876.962), eingeteilt in sieben Millionen elftausendvierhundertfünfundvierzig (7.011.445) Serie 1 Anteile ohne Nennwert, zwei Millionen zweihundertneunzehntausendzweihundertneunundsechzig (2.219.269) Serie 2 Anteile ohne Nennwert, eine Million siebenhundertsechszehntausendeinhundertachtunddreißig (1.746.138) Serie 3 Anteile ohne Nennwert und in dreizehn Millionen neuhunderttausendeinhundertzehn (13.900.110) Serie 4 Anteile ohne Nennwert, alle vollständig gezeichnet und gänzlich eingezahlt.“

3. Verschiedenes.

IV. Anhand dieser Tagesordnung fasst die Alleinige Gesellschafterin die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital um eine Million sechshundertdreiundfünfzigtausenddreihundertsebenundsiebzig Amerikanische Dollar (USD 1.653.377) von seinem derzeitigen Betrag von sechsundzwanzig Millionen fünfhundertdreißigtausenddreihundertneununddreißig Amerikanische Dollar (USD 26.530.339) auf vierundzwanzig Millionen achthundertsechszehntausendneuhundertzweiundsechzig Amerikanische Dollar (USD 24.876.962) zu reduzieren durch die Löschung von einer Million sechshundertdreiundfünfzigtausenddreihundertsebenundsiebzig (1.653.377) Serie 1 Anteilen mit einem Buchwert von einer Million sechshundertdreiundfünfzigtausenddreihundertsebenundsiebzig Amerikanischen Dollar (USD 1.653.377).

Zweiter Beschluss

Entsprechend des obigen Beschlusses, beschließt die Alleinige Gesellschafterin des Weiteren Artikel 6 Absatz 1 der Gesellschaftsstatuten anzupassen, so dass er von nun an wie folgt lautet:

„ **Art. 6.1.** Das Gesellschaftskapital beträgt vierundzwanzig Millionen achthundertsechszehntausendneuhundertzweiundsechzig Amerikanische Dollar (USD 24.876.962), eingeteilt in sieben Millionen elftausendvierhundertfünfundvierzig (7.011.445) Serie 1 Anteile ohne Nennwert, zwei Millionen zweihundertneunzehntausendzweihundertneunundsechzig (2.219.269) Serie 2 Anteile ohne Nennwert, eine Million siebenhundertsechszehntausendeinhundertachtunddreißig (1.746.138) Serie 3 Anteile ohne Nennwert und in dreizehn Millionen neuhunderttausendeinhundertzehn (13.900.110) Serie 4 Anteile ohne Nennwert, alle vollständig gezeichnet und gänzlich eingezahlt.“

Da keine weiteren Angelegenheiten abzuhandeln sind, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Honorare und Gebühren jeglicher Form, die von der Gesellschaft im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde zu tragen sind, werden auf einen Betrag von ungefähr Euro (EUR 1.300,-) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der der deutschen und englischen Sprache mächtig ist, erklärt, dass auf Antrag der Erschienenen die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Version bindend ist.

Daraufhin wurde die vorliegende Urkunde an dem eingangs genannten Datum in Luxemburg errichtet.

Nachdem die Urkunde dem Vertreter der Erschienenen vorgelesen wurde, hat dieser gemeinsam mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: R. GALIOTTO und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 juillet 2011. Relation: LAC/2011/29911. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 7. September 2011.

Référence de publication: 2011129430/157.

(110148901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

LKR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.365.

L'an deux mille onze, le quatorze septembre.

Le soussigné, Maître Francis Kessler, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;

Constate et Certifie ce qui suit:

Suivant projet de fusion («Projet de Fusion») publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 juin 2011, numéro 1367, la société E-CIE VIE, société anonyme de droit français au capital de 69.119.540,- euros, ayant son siège social au 7-9 boulevard Haussmann, 75009 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 440 315 612, (la «Société Absorbante») a prévu d'absorber, par voie de fusion (la «Fusion»), LKR S.à r.l, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 300.000,- euros, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.365 (la «Société Absorbée»).

Conformément à l'article 279 (2) alinéa 2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et dans la mesure où la Société Absorbante détient 100% du capital de la Société Absorbée, ni le Projet de Fusion ni la Fusion ne sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbée.

Le Projet de Fusion et la Fusion ont été approuvés par assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante en date du 22 août 2011, une copie de ladite assemblée, après avoir été paraphée ne varietur par le notaire instrumentant, restant annexée au présent constat de fusion.

Il résulte par ailleurs d'un certificat émis par le greffe du Tribunal de Commerce de Paris en date du 13 septembre 2011 que le contrôle de légalité de la Fusion a été effectué conformément à l'article 11 de la directive 2005/56/CE du 26 octobre 2005 relative aux fusions transfrontalières de sociétés de capitaux, , une copie dudit certificat, après avoir été paraphé ne varietur par le notaire instrumentant, restant annexé au présent constat de fusion.

Dès lors, le soussigné constate que la Fusion est réalisée d'après les modalités retenues au Projet de Fusion et conformément à la Section XIV de la Loi impliquant notamment la transmission universelle de l'ensemble de l'actif et du passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante ainsi que la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée ainsi que l'annulation des parts sociales de la Société Absorbée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes. (signé) Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12180. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011129447/38.

(110149441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Kaupthing Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.681.

En date du 1^{er} juillet 2011, le Conseil d'administration de la Société, agissant en qualité de société de gestion de Kaupthing Investment Funds, fonds commun de placement, a décidé par voie de résolutions circulaires :

- De fermer la liquidation de Kaupthing Investment Funds et de reconnaître que Kaupthing Investment Funds cesse d'exister.

Luxembourg, le 13 Septembre 2011.

Réquisition aux fins d'inscriptions au Mémorial et au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Référence de publication: 2011130133/12.

Nyma Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.
R.C.S. Luxembourg B 92.860.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2011105529/13.

(110121037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Oberweis Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 36, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 81.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105530/10.

(110120944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Via Mala S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 29.769.

Nous, FFF MANAGEMENT & TRUST S.A., domiciliataire de la société VIA MALA S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le matricule B-29.769 confirmons que le siège social de ladite société au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé à compter du 6 janvier 2011 et que par conséquent la convention de domiciliation conclue entre les sociétés FFF MANAGEMENT & TRUST S.A. et VIA MALA S.A. est résiliée d'office à cette date.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.
FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Référence de publication: 2011105674/13.

(110120062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Vilmob S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 53.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105676/10.

(110120443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Sporlok S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 66.391.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25/05/2011:

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration des mandats de a&c Management Services SARL, Madame Ingrid Hoolants et Taxioma SARL comme administrateurs à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire leurs mandats pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration du mandat de Monsieur Paul Janssens en tant que commissaire aux comptes à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire son mandat pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2011105762/16.

(110119861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Zembla S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 36.742.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 04/05/2011

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration des mandats de a&c Management Services SARL, Madame Ingrid Hoolants et Taxioma SARL comme administrateurs à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire leurs mandats pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration du mandat de Monsieur Paul Janssens en tant que commissaire aux comptes à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire son mandat pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2011105767/16.

(110119946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Colombus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.
R.C.S. Luxembourg B 118.683.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105809/10.

(110120227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

C2R Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 5, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 153.175.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105810/10.

(110120613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 73.368,67.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 153.147.

Par résolutions prises en date du 29 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Rowan G.P. Taylor, avec adresse au 263, One Stamford Plaza, Tresser Boulevard, étage 15th Floor, CT 06901 Stamford, Etats-Unis, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat
2. Nomination de Douglas Kaden, avec adresse professionnelle au Oak Hill Management LLC, 65, East 55th Street, 32nd floor, New York, Etats-Unis, au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105957/15.

(110122098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de Ingersoll-Rand Lux Roza III S.A.R.L., pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.07.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011105862/11.

(110120959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Syan Corporate, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.061.

Les comptes annuels au 31/12/10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FMV & PARTNERS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011105919/11.

(110120907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.401.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 07 juin 2011

Les actionnaires ont décidé:

- De renommer Mr. Neil Fleming à la fonction de gérant pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012 avec effet au 07 juin 2011.

- De renommer Mr. Brian O'Reilly à la fonction de gérant pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012 avec effet au 07 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.07.2011.

Référence de publication: 2011105967/15.

(110121725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Angefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.770.

Les comptes annuels au: 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet d'un dépôt rectificatif:

Référence: L100101837

Date: 12/07/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Référence de publication: 2011105976/13.

(110121675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Alexander Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 121.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105970/9.

(110121189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

B & L communications, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 61.116.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011106001/13.

(110121859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

First Atlas (IX) Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 162.190.

EXTRAIT

En date du 25 juillet 2011, M. Thomas Spencer Patrick, résidant professionnellement au Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7 DX, Londres, Royaume-Uni, a été désigné comme représentant permanent de la société Charterhouse Corporate Directors Limited, ayant son siège social à Paternoster Square, EC4M 7 DX, Londres, Royaume-Uni, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 02260243, en remplacement de M. William Bruce Denne Dockeray.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 juillet 2011.

Pour la Société

Référence de publication: 2011106138/16.

(110122026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Consolidated Equipments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 119.582.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 juillet 2011 que l'assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes EURO ASSOCIATES (RCS Luxembourg B 23.090) et a décidé de nommer en remplacement du commissaire aux comptes sortant la société International Strategic Advisory SARL (RCS Luxembourg B 138.010), avec siège social établi au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 18 juillet 2011, tenue à la suite de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement, que les Administrateurs ont nommé aux fonctions d'administrateur-délégué la société Java Consultancy S à R L, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.415. Elle pourra engager la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Les administrateurs ont pris note du changement d'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué la société JAVA CONSULTANCY S à R L dont le siège social est le 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Les administrateurs

ont pris note du changement d'adresse de l'administrateur Madame Eva RODICK, dont l'adresse professionnelle est le 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Eva Rodick

Référence de publication: 2011110417/26.

(110125754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

B.I.T. International, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 56.310.

Les statuts coordonnés de la prédite société, au 18 juillet 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juillet 2011.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2011106003/13.

(110121877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

All Energies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 24.476.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011105971/11.

(110121521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Scaht Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.174.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 08.08.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011115013/10.

(110130468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Southern Europe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 110.085.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 26 juillet 2011 que:

- les mandats des administrateurs sortants:

* Mme Annie SWETENHAM, corporate advisor, également Présidente;

* M. Fernand HEIM, directeur financier;

* Mme Jacqueline DE VALENTIN, accounting executive, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg-Kirchberg,

- ainsi que celui du commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011106457/18.

(110121937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Multimet S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 32.678.

Le bilan et annexes au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011114996/10.

(110130439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Flexso Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 139.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011114969/10.

(110130432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Anchor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.823.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2011.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2011114936/14.

(110130413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Elca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1738 Luxembourg, 17, rue Luc Housse.

R.C.S. Luxembourg B 100.900.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 août 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011110842/14.

(110127455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.
